

Formulaire d'inscription

plus
Line

Le consommateur a le droit de notifier au vendeur qu'il renonce à son achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 7 jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la conclusion du contrat de service, par simple lettre au service clientèle de plus-Line c/o NV MCI Belgium Luxembourg SA, Culliganlaan, 2E - 1831 Diegem.

D O N N E E S P E R S O N N E L L E S

Nom: _____ Langue: FR NL EN
Prénom: _____ Date de naissance: ____/____/_____
Rue: _____
N°: _____ Boîte: _____ Code postal: _____
Localité: _____
N° de téléphone de contact: _____ / _____
N° de carte d'identité: _____
Numéro de la carte **plus**: 0 | 4 | 6 | _____
Je suis déjà client **plus**-Line et je commande d'autres numéros.
N° de client: _____

¶ Je m'inscris pour ma ligne fixe:

Mon numéro de téléphone fixe: _____ / _____
Mon numéro de client Belgacom (que je trouve dans le coin supérieur droit de ma facture):
_____ / _____

¶ Je m'inscris pour ma ligne mobile:

Nom + Prénom: _____
Mon numéro GSM actuel: _____ / _____
Mon N° de client auprès de mon opérateur: _____
Mon opérateur actuel: _____
Mon N° de carte SIM: _____

■ Je commande 1-2-3 nouveaux numéros mobiles (entourez votre choix)

Autorisation Carriér Pre-select: Le soussigné, titulaire des numéros de téléphone susmentionnés, demande que tous ses appels téléphoniques sortants soient traités automatiquement par plus-Line et mandate à cet effet plus-Line pour la réalisation des configurations nécessaires. Ce mandat expire dès que le client fait traiter automatiquement ses appels sortants par un autre opérateur. L'opérateur d'accès (voir ci-dessus) reste responsable de la fourniture du raccordement téléphonique et continue également à facturer l'abonnement du raccordement et les options éventuelles. L'opérateur d'accès résiliera d'office le traitement automatique des appels par plus-Line, lorsqu'une ou plusieurs des circonstances énumérées ci-dessous se présentent: le ou les numéros (éventuellement la série) de raccordement téléphonique en question sont modifiés; le contrat relatif au raccordement téléphonique conclu avec l'opérateur d'accès est résilié, cédé à un autre client ou annulé pour quelque raison que ce soit; le client demande que ses appels téléphoniques soient traités automatiquement par un autre opérateur. Plus-Line et l'opérateur ont le droit de mettre fin au traitement des appels téléphoniques par plus-Line au cas où il serait mis fin, pour quelque raison que ce soit, à l'interconnexion entre eux.

Autorisation et conditions de conservation de numéro:

1. **Autorisation:** Le soussigné autorise par la présente plus-Line à accomplir pour son compte les actes suivants à l'égard de son opérateur mobile actuel: introduction de la demande de transfert vers plus-Line du (des) numéro(s) de téléphone mobile du client, mentionné(s) dans le présent formulaire; et la résiliation de la relation contractuelle du client avec son opérateur mobile actuel ayant pour objet du (des) mêmes numéro(s) de téléphone mobile.

2. **Conditions de conservation de numéro:** Le client reconnaît et accepte expressément que à l'égard de son opérateur mobile actuel, il (elle) est le détenteur (détentric) d'un ou plusieurs comptes de numéro de téléphonie mobile pour lequel le transfert est demandé et qu'il (elle) est habilité(e) à demander ledit transfert; il (elle) est habilité(e) à résilier sa relation contractuelle avec son opérateur mobile actuel ayant pour objet le(s) numéro(s) pour le(s)quel(s) un transfert est demandé. Plus-Line lui a fourni une information suffisante quant au processus de transfert et aux actions qu'il (elle) doit entreprendre pour un transfert réussi; pendant le processus du transfert, il (elle) sera temporairement indisponible; en transférant son numéro, il (elle) perdra tout forfait d'appel restant, prépayé ou payé ultérieurement à son opérateur mobile actuel, et que plus-Line n'a aucune obligation de reprendre ce forfait d'appel ou de le lui rembourser; il (elle) sera entièrement responsable pour l'accomplissement de toute obligation contractuelle envers son opérateur mobile actuel (en ce compris, mais sans s'y limiter, le paiement de tout montant résiduel); l'exécution de sa demande aboutira à la résiliation de sa relation contractuelle avec son opérateur mobile actuel ayant pour objet le(s) numéro(s) transféré(s) et qu'il (elle) sera entièrement responsable pour toute conséquence, financière ou autre, de la dite résiliation (en ce compris, sans s'y limiter, le paiement d'une indemnité de rupture due à son opérateur mobile actuel).

En tant qu'abonné plus-Line, je paie par domiciliation bancaire.

(N° d'identification du créancier NV MCI Belgium Luxembourg SA : 00460086044)

Je soussigné, autorise à encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse, toutes les factures portant la référence mentionnée dans ce document par débit automatique du compte bancaire suivant: _____ - _____ - _____

Fait à: _____

Date: _____ Signature: _____

A défaut de ce document dûment complété et signé, plus-Line ne pourra pas délivrer ses services. L'offre de téléphonie fixe est valable uniquement pour les numéros raccordés au réseau ce Belgacom. Je déclare avoir pris connaissance des conditions reprises dans les conditions générales de vente ainsi que de la liste de prix disponibles sur le site www.plusline.be ou sur simple demande au 070/661661 et je les accepte. Plus-Line se réserve le droit de communiquer mes données personnelles à des tiers pour des raisons de comptabilité, d'administration à la clientèle, de prévention de la fraude sur les réseaux de télécommunications et la communication des points épargnés à la centrale de carte plus. J'ai un droit d'accès à mes données personnelles ainsi qu'un droit de rectification de ces mêmes données. Je peux résilier mon contrat à tout moment sans durée de préavis.



Retournez ce formulaire d'inscription plus-Line à l'adresse suivante
plus-Line, NV MCI Belgium Luxembourg SA, Culliganlaan, 2E - 1831 DIEGEM



ou faxez gratuitement au 0800 48 399